

#présidentielle

Écoles supérieures d'art et de design : l'Andea alerte les candidats sur la dégradation de leur situation financière

L'Andea (Association nationale des écoles supérieures d'art et de design) interpelle les candidats à l'élection présidentielle, à propos de la "situation douloureuse de ces écoles publiques" et les interroge sur "les mesures qu'ils peuvent s'engager à prendre", dans une lettre ouverte publiée le 14 mars 2022. "L'État reste aveugle et sourd à ces difficultés, laissant les établissements dans un isolat", dénonce l'Andea, qui réclame "13 mesures indispensables" pour ces écoles.



Le campus des Beaux-arts de Paris, rue Bonaparte dans le VI^e arrondissement. AEF

"Le monde économique et industriel a toujours puisé ses ressources auprès des artistes lors des grands sauts technologiques et sociétaux. L'importance croissante de l'image dans notre société rend d'autant plus prégnant le défi majeur que constitue la création comme matière première propre au renouvellement des formes. Lieux de l'émergence et premier bassin d'emploi des artistes, les écoles d'art et de design méritent un investissement de l'État tout autant que les artistes méritent de vivre de leur travail", martèle l'Andea dans sa lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle, rendue publique le 14 mars.

UN ÉTAT "AVEUGLE ET SOURD" AUX DIFFICULTÉS DES ÉCOLES D'ART

L'association, qui rassemble 44 écoles sous tutelle du ministère de la Culture, les alerte sur "la situation douloureuse de ces écoles

publiques" et les interroge sur "les mesures qu'ils peuvent s'engager à prendre". Elle estime en effet que leur situation "financière, juridique, et sociale se dégrade", et que l'État "reste aveugle et sourd à ces difficultés, laissant les établissements dans un isolat". Elle appelle le ministère de la Culture à "assumer véritablement son rôle de tutelle et sa responsabilité".

"Nous attendons de l'État qu'il soit garant de l'égalité républicaine et de l'accessibilité de l'enseignement public", écrit l'Andea. "La finalisation de la réforme LMD, conformément à la loi, ne peut plus attendre, car le *statu quo* met en danger les diplômes et place les enseignants dans une situation indigne. Finaliser cette réforme est indispensable mais ne doit en aucun cas remettre en question la préservation du modèle non académique propre aux écoles d'art pour la recherche et le troisième cycle, seul opérant dans les milieux professionnels : des diplômes portés et pilotés par des artistes et des designers", ajoute-t-elle avant de lister 13 mesures qu'elle juge "indispensables".

LES 13 MESURES "INDISPENSABLES" SELON L'ANDEA

1. "Organiser urgemment une concertation nationale État/collectivités territoriales.
2. Réaffirmer, conformément aux statuts des EPCC, la co-responsabilité de l'État s'agissant de la soutenabilité financière des établissements.
3. Augmenter les dotations de l'État et instaurer une répartition équitable en fonction du nombre d'étudiants.
4. Imposer l'exonération des frais d'inscription des étudiants boursiers dans les établissements publics, avec un financement de l'État.
5. Réformer le statut des enseignants des écoles territoriales avec égalité de traitement par rapport aux écoles nationales.
6. Créer un diplôme national de 3e cycle par le ministère de la Culture.
7. Augmenter le financement de la recherche par des dotations pérennes structurelles.
8. Promouvoir le service public de l'enseignement supérieur Culture.
9. Augmenter les subventions de fonctionnement pour charge de service public et financer l'ingénierie de réponse aux programmes européens et appels à projets pointus.
10. Accompagner financièrement et techniquement les écoles en fonction de l'évolution des coûts, des missions et des réglementations (transition numérique, écologique, inclusion handicap, certifications, mise en place de l'apprentissage, formation continue, numérisation des données, etc.).
11. Créer un fonds destiné à financer la rénovation des écoles pour accéder à la sobriété énergétique.
12. Créer un statut social et des conditions de travail dignes pour les artistes.
13. Accompagner les diplômés des écoles publiques pendant cinq ans après le diplôme".